



Fiche signalétique – Nomenclature

Niveaux géographiques – Grandes régions

Description

A des fins de comparaison statistique régionale et internationale, 7 grandes régions ont été créées sur la base du découpage des cantons. Ces régions équivalent aux régions NUTS 2 d'EUROSTAT (office statistique de l'Union européenne) ainsi qu'au niveau TL2 de l'OCDE et ont force obligatoire pour la statistique suisse depuis 1997.

Utilisation: analyses territoriale et spatiale, collaboration et comparaison internationale (niveau géographique utilisé dans les accords bilatéraux sur la statistique avec l'Union européenne)

Méthodologie

Méthodologie utilisée :

Regroupement de cantons compatible avec la définition du niveau NUTS 2 d'EUROSTAT

Variables utilisées :

Périmètres des cantons

Périodicité de la publication :

Version actuelle : inchangée depuis 1997

Degré de régionalisation :

Grandes régions

Politique de révision

Mise à jour :

La mise à jour consiste à adapter de manière régulière les périmètres des niveaux géographiques non institutionnels aux changements intervenant dans les niveaux institutionnels (par exemple, lors de fusions de communes). A chaque mutation, l'OFS réévalue l'appartenance des nouvelles communes aux différents niveaux géographiques.

Bases légales

Loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (LSF)

Programme pluriannuel de la statistique fédérale

Annexe A de l'accord entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif à la coopération dans le domaine statistique : Règlement (CE) no 1059/2003 du Parlement européen et du Conseil du 26 mai 2003 relatif à l'établissement d'une nomenclature commune des unités territoriales statistiques (NUTS)

Organisation

Office fédéral de la statistique

Section Environnement, Développement durable et Territoire

raumnomenklaturen@bfs.admin.ch